



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**EXTRAIT N°2022-55**

**Ouverture de la séance à 20h35**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de NEYDENS, convoqué le dix-huit novembre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Carole VINCENT, Maire.

**Membres présents (14) :** Carole VINCENT, Jean-Charles LAVERRIERE, Christophe DESBIOLLES, Jean AMELINE, Catherine SILVESTRE, Eve ROUKINE, André VALLI, Sophie GIROD, Bernard CHAUTEMPS, Michèle DUVAL, Levent BAYAT, Jérôme DEMIET, Sophie MULLER-COWLEY, Jean-Pascal MEGEVAND.

**Absents excusés ayant donné procuration (2) :** Véronique VERGUET à Catherine SILVESTRE, Lionel VESIN à Carole VINCENT.

**Absents (1) :** Alan SORRENTI.

**Présents : 14          Absents : 3          Pouvoirs : 2          Votants : 16**

**Secrétaire de séance :** Catherine SILVESTRE

**Délibération n° 2022-55 : Attribution de subventions aux associations pour 2022**

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la proposition de la commission associations pour l'attribution de deux subventions à :

- l'association ASJ 74, qui compte parmi ses licenciés, 13 habitants de la commune de Neydens. S'agissant d'une association extérieure, le montant proposé de la subvention est de 585 euros.
- l'association des anciens combattants UDCAFN section Salève, qui compte 5 adhérents de Neydens. Le montant proposé est de 100 euros.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par :**

**Voix pour : 16          Voix contre : 0          Abstention : 0**

- **DECIDE** d'attribuer les montants de subvention ci-dessus présentés aux associations ASJ 74 et UDCAFN section salève.

Fait et délibéré à Neydens, le 29 novembre 2022

Le Maire,



Carole VINCENT

Le secrétaire de séance,



Catherine SILVESTRE